

être pourvus de crachoirs. La police a été avertie et fera son devoir.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la police a recouvré une quantité considérable d'objets volés. Il arrive souvent que plusieurs de ces objets ne sont pas réclamés. Je suggère que les autorités de la police soient autorisés à vendre ces objets après un délai raisonnable, après les avoir dûment annoncés dans les journaux, et que les profits résultant de telles ventes soient appliqués au "Fonds de réserve de la Police."

Je recommande sincèrement l'adoption d'un règlement prohibant l'usage de la cigarette chez les mineurs.

Les constables devraient être autorisés à pénétrer sans mandat dans les maisons où les batteurs de femme habituels et les ivrognes tapageurs troublent la paix publique. La présence opportune de la police préviendrait bien des accidents regrettables et même des meurtres.

Le travail de la police est rendu plus facile par les conférences de M. Perras, de la Cour du Recorder. Ces conférences, qui sont données régulièrement, d'une manière savante et habile, ont trait au code criminel et aux règlements de la cité de Montréal.

Les maisons de refuge devraient être sous la surveillance immédiate de la police et des permis spéciaux devraient être donnés aux solliciteurs, afin de prévenir les fraudes.

La Société de Protection envers les animaux a rendu de grands services à la ville et mérite nos remerciements.

Le corps de la force constabulaire a été légèrement augmenté durant l'année qui vient de s'écouler. Je considère cependant qu'il faudrait au moins vingt-cinq hommes de plus pour faire un bon service.

La police a reçu instruction de mettre en force les règlements défendant la vente des opiacés autrement qu'avec une licence. Les bouges où l'on fume de l'opium, ces antres du vice où des femmes et des enfants vont chaque jour pour s'abrutir, ont trop longtemps régné dans notre ville. Il faut de toute nécessité que ce fléau disparaisse et la police ne sera pas relaxe dans ses efforts.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
O. CAMPEAU,
Surintendant de la Police.

DEPARTEMENT DE LA POLICE

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 22 mars 1905.

A M. O. CAMPEAU,
Surintendant de la Police,
Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour transmission au Comité de Police, le rapport annuel des opérations du Département de Police pour l'année finissant le 31 décembre 1904, ainsi que les rapports des Médecins et du Détective en Chef, les statistiques, tableaux et autres sujets s'y rapportant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN J. BARRY,
Asst. du Surintendant de Police.

DEPARTEMENT DE LA POLICE

BUREAU DES MEDECINS

M. OLIVIER CAMPEAU,
Surintendant de la Police,
Montréal.

Monsieur,

Nous, soussignés, médecins du département de la Police de Montréal, avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le service médical pour l'année 1904.

Nos services ont été requis 2247 fois, comme suit :

Pour le département de la Police :—
Visites aux constables malades 362

The Police Department has been ordered to strictly enforce this by-law and will do its duty.

During the past year, the police have recovered a large quantity of stolen articles. It often occurs that many of these articles are not claimed. I would suggest that the police authorities be authorized to sell the same after a reasonable delay and after advertising them in the newspapers, and that the proceeds of the sale thereof be applied to the "Police Benevolent and Pension Society".

I strongly recommend the adoption of a by-law prohibiting the use of cigarettes by minors.

The constables should be authorized to enter, without a warrant, the houses where habitual women-beaters and noisy drunkards trouble public peace. The timely presence of the police would prevent many regrettable accidents and even murders.

The work of the police is made more easy by the lectures of Mr. Perras, of the Recorder's Court. These lectures, which are regularly given, in an able and efficient manner, bear on the Criminal Code and the by-laws of the City of Montreal.

Houses of refuge should be under the immediate supervision of the police, and special permits should be given to the keepers thereof, in order to prevent frauds.

The Society for the prevention of cruelty to animals has rendered great services to the City and deserves our thanks.

This constabulary force has been slightly increased during the past year. I consider, however, that at least 25 additional men would be required in order to do good service.

The Police Department has been instructed to enforce the by-law prohibiting the sale of opiates otherwise than with a license. Opium joints, these dens of vice where women and children daily go, to besot themselves, have for too long a time existed in our City. This pest must by all means disappear, and the Police Department will not relax in its efforts in this direction.

I have the honor to be,
Gentlemen,
Your obedient servant,
O. CAMPEAU,
Superintendent of Police.

Office of the Superintendent of Police,
City Hall,
Montreal, 20th March, 1905.

POLICE DEPARTMENT

CITY HALL,
Montreal, 22nd March, 1905.

To O. CAMPEAU, Esq.,
Superintendent of Police,
Montreal.

Sir,

I beg respectfully to submit the annual report of the work done by the Police Department for the year ending December 31, 1904, together with the Medical and Detective-in-Chief's reports, statistical tables and all matters incidental to the work of the Department, to be presented by you to the Police Committee.

I have the honor to be,
Sir,
Your obedient servant,
JOHN J. BARRY,
Asst. Supt. of Police.

POLICE DEPARTMENT

SURGEONS' OFFICE,

O. CAMPEAU, Esq.,
Superintendent of Police,
Montreal.
Montreal, 10th March, 1905.

Sir,

We, the undersigned, physicians of the Police Department of Montreal, have the honor to submit our annual report for medical attendance during the year 1904.

Our attendance has been requested 2247 times, as follows :

For the Police Department :—
Visits to sick constables 362